Les auteurs d'un dépôt sauvage à Hainin identifiés et sanctionnés par la police des Hauts-Pays

Ils risquent d'importantes amendes ainsi que des peines d'emprisonnement.

F.D. Publié le 24-10-2022 à 16h00 - Mis à jour le 24-10-2022 à 14h31



©Police des Hauts-Pays

La lutte contre les dépôts sauvages n'est pas toujours facile à mener tant retrouver les auteurs des faits peut s'avérer difficile. Les services de police des Hauts-Pays ont d'ailleurs été appelés ce mercredi 19 octobre, par le service environnement de la commune de Hensies au sujet d'un dépôt clandestin situé à l'orée du bois d'Hainin.

Arrivés sur les lieux, les policiers constatent dans un fossé, la présence d'une carcasse de caravane de couleur verte. Ils entreprennent aussitôt une enquête et découvrent que ladite caravane a été vue la veille sur une camionnette plateau en provenance d'Hautrage. Les policiers décident alors de se rendre dans une société de recyclage située à Tertre, présumant que les auteurs du dépôt avaient peut-être déposé d'autres déchets dans cette société avant de commettre le délit. Et leur instinct ne les a pas trompés.

"L'employé du parc de recyclage, images vidéo à l'appui, a confirmé la visite de deux hommes circulant à bord d'une camionnette plateau immatriculée en France, contenant de la ferraille et ladite caravane. Ceux-ci, après avoir déchargé les métaux, étaient repartis avec la caravane", indique la zone de police des Hauts-Pays. "Les policiers ont alors pu remonter la trace des deux individus, qui ont été identifiés et seront sanctionnés."

Les deux auteurs des faits se risquent à une sanction pénale pouvant aller de 100 à 100 000 euros ou une peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans. Ils risquent également une sanction administrative allant de 150 à 200 000 euros. A cela s'ajoutent les frais d'enlèvement des déchets réclamés par la commune (taxe /redevance). Une sanction allant de 150 à 200 000 euros peut également être infligée par le Fonctionnaire sanctionnateur régional pour le transport de la caravane.

"Notons que cette élucidation est intervenue en pleine semaine du marathon de la propreté, campagne durant laquelle la police des Hauts-Pays a renforcé ses contrôles en matière délinquance environnementale. Depuis le début de cette année, près de 300 PV ont été dressés pour des infractions de ce type sur l'ensemble de la zone de police", conclut la police des Hauts-Pays.